

Session du Conseil départemental du 17 décembre 2019

- Commission ressources –

Décision modificative n° 3

11 - Créances et produits irrécouvrables : relèvement de la prescription quadriennale et admissions en non-valeur sur le budget 2019

12a - Décision modificative n° 3 (DM3) 2019 – Budget principal

12b - Délégation au Président du Conseil départemental en matière d'emprunts et de trésorerie

13 - Décision modificative n° 3 (DM3) 2019 - Budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

14 - Décision modificative n° 3 (DM3) 2019 – Budget annexe de la structure accueil enfance

Pôle ressources
Direction des Finances et de la Commande Publique
Service exécution budgétaire et assistance aux utilisateurs
Commission ressources

Session du 17 décembre 2019

Créances et produits irrécouvrables : relèvement de la prescription quadriennale et admissions en non-valeur sur le budget 2019

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, articles R1617-24 et D1617-19,

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, notamment son article 6,

Vu le décret n°2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat,

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Aude du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

2 – Aspects budgétaires

Le présent rapport donne lieu à l'annulation d'un crédit de dépenses de 84 845 € sur le chapitre 65 article 6541.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen, d'une part, la demande de relèvement de la prescription extinctive concernant une créance sur le Département, d'autre part la révision du montant des admissions en non-valeur prononcées par l'Assemblée départementale dans sa session du 25 octobre 2019.

1. Le relèvement de la prescription quadriennale :

Le Département de l'Aude a conclu avec la banque du CIC Sud-Ouest une convention de service financier pour l'exécution des commandes publiques par carte d'achat sur la période 2009-2018.

Dans le cadre du dispositif, le CIC Sud-Ouest a effectué le paiement des sommes dues aux prestataires et fournisseurs, en préalable à un remboursement de la collectivité sur présentation des relevés d'opérations bancaires établis mensuellement.

En 2011, des dépenses d'un montant total de 11 677,31 € ont été réglées en doublon sur le compte du fournisseur LYRECO, dans un premier temps au moyen de la carte d'achat, conformément au dispositif, ensuite de manière irrégulière lors de l'émission des mandats de recouvrement par le Département.

Cette anomalie dans le protocole de fonctionnement de la carte d'achat a été décelée en 2019. Elle a donné lieu à la restitution au Département des montants trop perçus par l'entreprise LYRECO.

Il en résulte une créance du CIC Sud-Ouest sur le Département à hauteur de 11 677,31 €. Cette créance correspondant à un droit acquis de la banque est atteinte par la déchéance quadriennale.

L'opérateur de carte d'achat en ayant formulé la demande, il est proposé de délibérer en faveur d'un relèvement de la prescription relative à la créance.

2. La révision du montant des admissions en non-valeur :

L'Assemblée départementale réunie en session du 25 octobre 2019 a délibéré en faveur de l'admission en non-valeur de créances d'aide sociale et d'indus RMI/RSA pour un montant de 185 435,40 € sur le budget principal.

La mise en exécution de cette décision a permis de constater une irrégularité dans le calcul des sommes nécessaires à l'apurement comptable de ces créances irrécouvrables. Il en résulte une révision à la baisse de 84 845 € des admissions en non-valeur prononcées.

Les crédits à mobiliser pour les admissions en non-valeur sont ramenés à 100 590,40€ en application de cette correction. La ventilation du montant par catégorie de redevables est indiquée en annexe.

Les autres dispositions de la délibération du 25 octobre 2019 demeurent inchangées.

LA PROPOSITION :

Je vous saurais gré, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Décider le relèvement de la prescription quadriennale relative à la créance de la banque CIC Sud-Ouest, dont le montant s'élève à 11 677,31 €, conformément à l'article 6 de la loi du 31 décembre 1968,
- Autoriser la révision à la baisse de 84 845 € du montant des admissions en non-valeur des créances irrécouvrables prononcé lors de la session du 25 octobre 2019, qui s'établit donc à 100 590,40 € (détail en annexe)

et me faire connaître votre décision.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Annexe 1 : ADMISSION EN NON VALEUR 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Session du 17 décembre 2019

Etat modifiant les admissions en non-valeur décidées lors de la Session du 25 octobre 2019

<u>Service Aide Sociale Générale :</u>		
➤ Participations aux dépenses d'aide sociale	15 735,00 €	Les débiteurs sont insolvables, décédés, ou disparus sans laisser d'adresse.
<u>Service Allocation :</u>		
➤ Indus RMI / RSA	84 855,40 €	Les débiteurs sont insolvables, décédés, ou disparus sans laisser d'adresse.

Montant

100 590,40 €

Votants	Pour	Contre	
34	34	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le 02/01/2020
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 17 décembre 2019

Dossier n° 11

Objet de l'affaire : Créances et produits irrécouvrables : relèvement de la prescription quadriennale et admissions en non-valeur sur le budget 2019

VU le code général des collectivités territoriales, articles R1617-24 et D1617-19,

VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, notamment l'article 6,

VU le décret n°2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat,

VU la délibération du Conseil départemental du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier,

CONSIDERANT la demande de relèvement de la prescription extinctive concernant une créance sur le Département.

CONSIDERANT que le Département de l'Aude a conclu avec la banque du CIC Sud-Ouest une convention de service financier pour l'exécution des commandes publiques par carte d'achat sur la période 2009-2018.

CONSIDERANT que dans le cadre du dispositif, le CIC Sud-Ouest a effectué le paiement des sommes dues aux prestataires et fournisseurs, en préalable à un remboursement de la collectivité sur présentation des relevés d'opérations bancaires établis mensuellement.

CONSIDERANT qu'en 2011, des dépenses d'un montant total de 11 677,31 € ont été réglées en doublon sur le compte du fournisseur LYRECO, dans un premier temps au moyen de la carte d'achat, conformément au dispositif, ensuite de manière irrégulière lors de l'émission des mandats de recouvrement par le Département.

CONSIDERANT que cette anomalie dans le protocole de fonctionnement de la carte d'achat a été décelée en 2019 et a donné lieu à la restitution au Département des montants trop perçus par l'entreprise LYRECO.

CONSIDERANT qu'il en résulte une créance du CIC Sud-Ouest sur le Département à hauteur de 11 677,31 €. Cette créance correspondant à un droit acquis de la banque est atteinte par la déchéance quadriennale.

CONSIDERANT la demande de l'opérateur de carte d'achat pour un relèvement de la prescription relative à la créance.

CONSIDERANT la demande de révision du montant des admissions en non-valeur prononcées par l'Assemblée départementale dans sa session du 25 octobre 2019, pour un montant de 185 435,40 € sur le budget principal, concernant des créances d'aide sociale et d'indus RMI/RSA.

CONSIDERANT que l'exécution de cette décision a permis de constater une irrégularité dans le calcul des sommes nécessaires à l'apurement comptable de ces créances irrécouvrables. Il en résulte une révision à la baisse de 84 845 € des admissions en non-valeur prononcées.

CONSIDERANT que les crédits à mobiliser pour les admissions en non-valeur sont ramenés à 100 590,40€ en application de cette correction, selon la ventilation indiquée en annexe.

VU le rapport du président du Conseil départemental,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- le relèvement de la prescription quadriennale relative à la créance de la banque CIC Sud-Ouest, dont le montant s'élève à 11 677,31 €, conformément à l'article 6 de la loi du 31 décembre 1968,

AUTORISE

- la révision à la baisse de 84 845 € du montant des admissions en non-valeur des créances irrécouvrables prononcé lors de la session du 25 octobre 2019, qui s'établit donc à 100 590,40 € (détail en annexe).

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

Annexe 1 : ADMISSION EN NON VALEUR 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Session du 17 décembre 2019

Etat modifiant les admissions en non-valeur décidées lors de la Session du 25 octobre 2019

<u>Service Aide Sociale Générale :</u>		
➤ Participations aux dépenses d'aide sociale	15 735,00 €	Les débiteurs sont insolvables, décédés, ou disparus sans laisser d'adresse.
<u>Service Allocation :</u>		
➤ Indus RMI / RSA	84 855,40 €	Les débiteurs sont insolvables, décédés, ou disparus sans laisser d'adresse.

Montant

100 590,40 €

Pôle ressources Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 17 décembre 2019

Décision modificative n° 3 (DM3) 2019 – budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n° 1 (DM1) du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 25 octobre 2019 adoptant la décision modificative n° 2 (DM2) du Département,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget principal,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°3 (DM3) 2019 concernant le budget principal.

Ce projet concerne l'inscription de crédits nouveaux et des ajustements de chapitre à chapitre. Il s'élève, en dépenses et en recettes, à la somme de **563 682 €** comme indiqué dans le tableau ci-après :

	Dépenses	Recettes
Virement en investissement	-1 237 500,00 €	
Crédits affectés	-86 375,00 €	563 682,00 €
Crédits non affectés	1 887 557,00 €	
Opérations d'ordre		
Fonctionnement	563 682,00 €	563 682,00 €
Crédits affectés		1 237 500,00 €
Virement du fonctionnement		-1 237 500,00 €
Opérations d'ordre		
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total DM3	563 682,00 €	563 682,00 €

Je vous propose d'examiner pour chaque section, les modifications de crédits de paiement en recettes et en dépenses.

1. La section de fonctionnement :

1.1. Les recettes

Les recettes de fonctionnement font l'objet d'une augmentation de **563 682,00 €** pour s'établir à un total de **570 123 945,82 €**.

Dans le détail,

- **Fiscalité indirecte: + 552 682 €**

Suite à la réception de la notification du **Fonds de solidarité des départements**, un ajustement à la hausse de 552 682 € est proposé. Le montant du reversement est donc de 9 052 682 €.

- **Dotations et participations : + 11 000 €**

Le **Fonds de lutte contre la pauvreté** est augmenté de 11 000 € suite à un complément de financement sur la mesure « prévention de toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'ASE », au titre de l'année 2019.

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	DM3 2019	BUDGET 2019
Fiscalité	158 194 247,00	228 110,00	-98 620,00	0,00	158 323 737,00
Contributions directes	136 648 333,00	0,00	0,00	0,00	136 648 333,00
Taxe foncière bâti	121 851 072,00	0,00	0,00	0,00	121 851 072,00
CVAE	12 735 475,00	0,00	0,00	0,00	12 735 475,00
IFER	2 061 786,00	0,00	0,00	0,00	2 061 786,00
Transfert frais de gestion TFB	10 260 017,00	228 110,00	0,00	0,00	10 488 127,00
FNGIR	10 216 896,00	0,00	0,00	0,00	10 216 896,00
Fonds de compensation CVAE	1 069 001,00	0,00	-98 620,00	0,00	970 381,00
Fiscalité indirecte	193 747 794,00	245 762,00	18 453,00	552 682,00	194 564 691,00
DMTO	57 231 037,00	0,00	0,00	0,00	57 231 037,00
Fonds de péréquation DMTO	8 387 000,00	245 762,00	18 453,00	0,00	8 651 215,00
Fonds de solidarité	8 500 000,00	0,00	0,00	552 682,00	9 052 682,00
Taxe d'aménagement	2 983 243,00	0,00	0,00	0,00	2 983 243,00
Taxe électricité	4 681 711,00	0,00	0,00	0,00	4 681 711,00
TSCA	56 921 212,00	0,00	0,00	0,00	56 921 212,00
Transferts de compétences	26 954 580,00	0,00	0,00	0,00	26 954 580,00
Réforme fiscale	29 966 632,00	0,00	0,00	0,00	29 966 632,00
TICPE RSA	54 893 591,00	0,00	0,00	0,00	54 893 591,00
Taxe additionnelle de séjour	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Dotations Etat & participations	106 266 935,62	-790 008,00	-336 426,94	11 000,00	105 151 500,68
DGF DGD	70 415 875,00	-31 662,00	0,00	0,00	70 384 213,00
FCTVA	596 711,00	0,00	-39 914,00	0,00	556 797,00
PCH, MDPH, LASV	5 667 608,00	0,00	-381 899,78	0,00	5 285 708,22
FMDI	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00
FAPI	565 776,00	0,00	12 365,67	0,00	578 141,67
Fonds de lutte contre la pauvreté	605 501,62	0,00	8 021,17	11 000,00	624 522,79
DCRTP	11 620 815,00	0,00	0,00	0,00	11 620 815,00
Allocations compensatrices de fiscalité	4 578 805,00	0,00	0,00	0,00	4 578 805,00
Fonds de stabilisation	2 109 000,00	0,00	0,00	0,00	2 109 000,00
Autres participations	5 106 844,00	-758 346,00	65 000,00	0,00	4 413 498,00
APA	22 182 797,16	0,00	-170 393,75	0,00	22 012 403,41
Produit de gestion	12 494 800,00	620 674,00	-1 319 806,00	0,00	11 795 668,00
dont recouvrements sociaux	11 701 500,00	387 642,00	-1 319 806,00	0,00	10 769 336,00
Divers fonctionnement	7 172 602,60	1 078 968,76	475 588,93	0,00	8 727 160,29
Total recettes réelles (hors résultat)	500 059 176,38	1 383 506,76	-1 431 204,76	563 682,00	500 575 160,38
Résultat reporté	64 547 315,08	335 848,36	0,00	0,00	64 883 163,44
Opérations d'ordre	4 665 622,00	0,00	0,00	0,00	4 665 622,00
Total recettes fonctionnement	569 272 113,46	1 719 355,12	-1 431 204,76	563 682,00	570 123 945,82

1.2. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont ajustées à la hausse de **563 682 €** pour s'établir à **570 123 945,82 €**.

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	DM3 2019	BUDGET 2019
Dépenses réelles *	471 209 813,37	-2 424 352,00	718 645,00	-86 375,00	469 417 731,37
Crédits non affectés	35 139 377,39	3 878 725,22	-3 633 206,76	1 887 557,00	37 272 452,85
Total dépenses réelles	506 349 190,76	1 454 373,22	-2 914 561,76	1 801 182,00	506 690 184,22
Opérations d'ordre	62 922 922,70	264 981,90	1 483 357,00	-1 237 500,00	63 433 761,60
Total dépenses de fonctionnement	569 272 113,46	1 719 355,12	-1 431 204,76	563 682,00	570 123 945,82

* hors crédits non affectés

Les inscriptions nouvelles en matière de dépenses réelles de fonctionnement (hors crédits non affectés) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	DM3 2019	BUDGET 2019
A Enfance Famille	43 975 195,12	-860 690,00	0,00	-300 000,00	42 814 505,12
B Action sociale et insertion	115 190 281,00	0,00	-1 216 828,62	0,00	113 973 452,38
C Autonomie	116 315 140,00	0,00	1 814 551,62	0,00	118 129 691,62
D Education	6 692 346,00	42 500,00	263 100,00	0,00	6 997 946,00
E Culture et patrimoine	2 983 967,50	43 500,00	48 500,00	0,00	3 075 967,50
F Sport Jeunesse	2 373 540,00	-7 500,00	0,00	0,00	2 366 040,00
G Environnement et prévention des risques	20 082 272,65	3 500,00	-9 236,00	0,00	20 076 536,65
H Aménagement et attractivité du territoire	6 429 235,53	434 038,00	66 752,00	0,00	6 930 025,53
I Réseau routier et mobilité	12 664 529,11	0,00	-385 118,00	0,00	12 279 411,11
K Administration générale	141 523 027,46	-2 079 700,00	15 424,00	213 625,00	139 672 376,46
L Pilotage et coordination	2 980 279,00	0,00	121 500,00	0,00	3 101 779,00
Total dépenses réelles de fonctionnement*	471 209 813,37	-2 424 352,00	718 645,00	-86 375,00	469 417 731,37

hors crédits non affectés

Globalement, les crédits demandés sont en baisse de **86 375 €**, soit par mission :

- **Enfance famille : - 300 000 €.** Ces crédits viennent baisser la dotation globale annuelle du département versée au budget annexe de la structure accueil enfance du fait d'une activité moins soutenue que les années précédentes. Elle s'élève donc à 4 678 675,12 €. Un rapport spécifique est présenté par ailleurs.
- **Administration générale : 213 625 €** ajustent à la hausse le reversement au titre du fonds de solidarité des départements qui s'établit à 4,05 M€ ; le montant net de ce fonds pour 2019 s'élève donc à 5 M€.

L'équilibre de la section d'investissement nécessite l'ajustement à la baisse du **virement** issu de la section de fonctionnement de **1 237 500 €**.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient d'augmenter les crédits non affectés de **1 887 557 €**.

2. La section d'investissement :

2.1. Les recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'établit à 145 045 500,95 €.

Les recettes réelles d'investissement sont augmentées de 1 237 500 € et en parallèle, le virement de la section de fonctionnement est diminué à même hauteur.

Dans le détail,

Les subventions font l'objet d'un ajustement à la baisse de 1 500 000 €.

Cette diminution concerne les recettes inondations pour le compte du Département. Le solde de la recette de la Région a été inscrit en totalité pour un montant de 3 M€ alors que seul un acompte peut être sollicité cette année à hauteur de 1,5 M €. Le solde sera demandé à l'issue des travaux qui interviendront en 2021. Il y a donc lieu d'ajuster à la baisse cette recette.

Pour autant, les dépenses relatives aux inondations demeurent importantes tant sur les équipements départementaux que sur les subventions aux communes. Il est donc proposé de relever l'emprunt nouveau à hauteur de **2 737 500 €**. Ainsi, le montant total d'emprunt mobilisé sur l'année atteindra 35 M€, l'emprunt pour le THD n'étant mobilisé que partiellement selon l'échéancier retenu pour cette opération.

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	DM3 2019	BUDGET 2019
Dotations	12 038 404,00	0,00	1 549 557,00	0,00	13 587 961,00
DGE	917 935,77	0,00	0,00	0,00	917 935,77
DSID	1 882 064,23	0,00	0,00	0,00	1 882 064,23
DDEC	2 238 404,00	0,00	0,00	0,00	2 238 404,00
FCTVA	7 000 000,00	0,00	1 549 557,00	0,00	8 549 557,00
Subventions et autres	15 124 937,35	269 527,00	-1 952 086,00	-1 500 000,00	11 942 378,35
Emprunts	35 000 000,00	0,00	0,00	2 737 500,00	37 737 500,00
Recettes réelles *	62 163 341,35	269 527,00	-402 529,00	1 237 500,00	63 267 839,35
Excédent capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAT	17 067 000,00	0,00	0,00	0,00	17 067 000,00
Total recettes réelles	79 230 341,35	269 527,00	-402 529,00	1 237 500,00	80 334 839,35
Opérations d'ordre	63 807 922,70	503 881,90	1 636 357,00	-1 237 500,00	64 710 661,60
Total recettes investissement	143 038 264,05	773 408,90	1 233 828,00	0,00	145 045 500,95

* Hors excédent capitalisé, RAT

2.2. Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement (hors RAT, résultat et réserves) d'un montant de 111 785 978,95 € n'appellent pas de besoin de virement, d'ajustement ou de demande complémentaire.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- modifier la délégation donnée au Président du Conseil départemental en matière d'emprunts pour l'autoriser à souscrire sur l'exercice 2019 un total d'emprunts nouveaux de 27 487 500 €, soit une augmentation de 2 737 500 €,
- délibérer sur l'adoption du projet de décision modificative n°3 (DM3 2019) d'un montant de 563 682 €,

et me faire connaître votre décision.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Annexe du projet de décision modificative n°3 (DM3) 2019 - Section de fonctionnement

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	DM3 2019	BUDGET 2019
A Enfance Famille	43 975 195,12	-860 690,00	0,00	-300 000,00	42 814 505,12
A1 Petite enfance	920 350,00				920 350,00
A2 Aide sociale à l'enfance	43 054 845,12	-860 690,00		-300 000,00	41 894 155,12
B Action sociale Insertion	115 190 281,00	0,00	-1 216 828,62	0,00	113 973 452,38
B1 Allocations RMI/RSA	99 040 121,00		-1 216 828,62		97 823 292,38
B2 Insertion professionnelle	8 192 920,00	4 205,52	-126 600,00		8 070 525,52
B3 Action sociale	4 357 760,00		-50 921,00		4 306 839,00
B4 Logement	3 599 480,00	-4 205,52	177 521,00		3 772 795,48
C Autonomie	116 315 140,00	0,00	1 814 551,62	0,00	118 129 691,62
C1 Personnes âgées	61 215 458,00		78 468,17		61 293 926,17
C2 Personnes handicapées	55 099 682,00		1 736 083,45		56 835 765,45
D Education	6 692 346,00	42 500,00	263 100,00	0,00	6 997 946,00
D1 Collèges	6 329 446,00	42 500,00	168 100,00		6 540 046,00
D2 Actions éducatives	362 900,00		95 000,00		457 900,00
E Culture et patrimoine	2 983 967,50	43 500,00	48 500,00	0,00	3 075 967,50
E1 Développement culturel	2 064 667,50	43 500,00	48 500,00		2 156 667,50
E2 Sites culturels	779 800,00				779 800,00
E3 Archives	139 500,00				139 500,00
F Sport Jeunesse	2 373 540,00	-7 500,00	0,00	0,00	2 366 040,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 515 250,00	-7 500,00			1 507 750,00
F2 Jeunesse	858 290,00				858 290,00
G Environnement et prévention des risques	20 082 272,65	3 500,00	-9 236,00	0,00	20 076 536,65
G1 Eau	1 288 890,00				1 288 890,00
G2 Espaces naturels	2 667 518,00	3 500,00	-9 236,00		2 661 782,00
G3 Energies renouvelables	249 740,00				249 740,00
G4 Sécurité civile	15 876 124,65				15 876 124,65
H Aménagement et attractivité du territoire	6 429 235,53	434 038,00	66 752,00	0,00	6 930 025,53
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	383 550,00				383 550,00
H2 Accompagnement des territoires	352 733,00				352 733,00
H3 Coopération décentralisée	207 000,00	184 038,00	66 752,00		457 790,00
H4 Tourisme	2 812 725,00		-35 413,00		2 777 312,00
H5 Agriculture et pêche	2 173 227,53		35 413,00		2 208 640,53
H6 Inondations	500 000,00	250 000,00			750 000,00
I Réseau routier et mobilité	12 664 529,11	0,00	-385 118,00	0,00	12 279 411,11
I1 Routes	9 153 709,20				9 153 709,20
I2 Transports	3 510 819,91		-385 118,00		3 125 701,91
K Administration générale	141 523 027,46	-2 079 700,00	15 424,00	213 625,00	139 672 376,46
K1 Ressources humaines	113 954 713,77	-5 000,00	9 236,00		113 958 949,77
K2 Budget et finances	16 925 580,69	-2 135 700,00	6 188,00	213 625,00	15 009 693,69
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 888 473,00	61 000,00			3 949 473,00
K4 Logistique et patrimoine	6 754 260,00				6 754 260,00
L Pilotage et coordination	2 980 279,00	0,00	121 500,00	0,00	3 101 779,00
L1 Pilotage stratégique	2 068 279,00				2 068 279,00
L2 Communication externe	912 000,00		121 500,00		1 033 500,00
Total dépenses réelles de fonctionnement *	471 209 813,37	-2 424 352,00	718 645,00	-86 375,00	469 417 731,37

*Hors crédits non affectés

Annexe du projet de décision modificative n°3 (DM3) 2019 - Section d'investissement

	BP 2019	DM1 2019	DM2 2019	DM3 2019	BUDGET 2019
A Enfance Famille	210 000,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
A1 Petite enfance	210 000,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
A2 Aide sociale à l'enfance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B Action sociale et insertion	1 546 520,00	0,00	0,00	0,00	1 546 520,00
B2 Insertion professionnelle	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
B4 Logement	1 486 520,00	0,00	0,00	0,00	1 486 520,00
C Autonomie	848 761,00	0,00	-51 672,00	0,00	797 089,00
C1 Personnes âgées	604 500,00	0,00	-30 000,00	0,00	574 500,00
C2 Personnes handicapées	244 261,00	0,00	-21 672,00	0,00	222 589,00
D Education	8 874 000,00	100 000,00	1 300 000,00	0,00	10 274 000,00
D1 Collèges	8 874 000,00	100 000,00	1 300 000,00	0,00	10 274 000,00
E Culture et patrimoine	2 615 501,69	270 508,90	0,00	0,00	2 886 010,59
E1 Développement culturel	279 850,00	0,00	0,00	0,00	279 850,00
E2 Sites culturels	2 149 420,60	270 508,90	0,00	0,00	2 419 929,50
E3 Archives	186 231,09	0,00	0,00	0,00	186 231,09
F Sport Jeunesse	1 560 000,00	60 000,00	112 500,00	0,00	1 732 500,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 560 000,00	60 000,00	112 500,00	0,00	1 732 500,00
G Environnement et prévention des risques	8 943 878,81	4 000,00	-90 000,00	0,00	8 857 878,81
G1 Eau	6 869 218,71	0,00	0,00	0,00	6 869 218,71
G2 Espaces naturels	1 203 847,00	4 000,00	-90 000,00	0,00	1 117 847,00
G4 Sécurité civile	870 813,10	0,00	0,00	0,00	870 813,10
H Aménagement et attractivité du territoire	19 002 871,87	0,00	0,00	0,00	19 002 871,87
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 414 583,25	0,00	0,00	0,00	2 414 583,25
H2 Accompagnement des territoires	6 352 137,42	0,00	0,00	0,00	6 352 137,42
H4 Tourisme	310 860,00	0,00	0,00	0,00	310 860,00
H5 Agriculture et pêche	2 395 291,20	0,00	0,00	0,00	2 395 291,20
H6 Inondations	7 530 000,00	0,00			7 530 000,00
I Réseau routier et mobilité	40 599 515,82	100 000,00	0,00	0,00	40 699 515,82
I1 Routes	40 599 515,82	100 000,00	0,00	0,00	40 699 515,82
K Administration générale	25 886 790,29	0,00	-190 000,00	0,00	25 696 790,29
K1 Ressources humaines	30 000,00	-30 000,00	0,00	0,00	0,00
K2 Budget et finances	19 439 278,00	0,00	0,00	0,00	19 439 278,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	1 997 752,49	0,00	0,00	0,00	1 997 752,49
K4 Logistique et patrimoine	4 419 759,80	30 000,00	-190 000,00	0,00	4 259 759,80
L Pilotage et coordination	82 802,57	0,00	0,00	0,00	82 802,57
L2 Communication externe	82 802,57	0,00	0,00	0,00	82 802,57
Total dépenses réelles d'investissement *	110 170 642,05	534 508,90	1 080 828,00	0,00	111 785 978,95

* Hors RAT, Résultat et réserves

Votants	Pour	Contre	
34	34	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le 02/01/2020
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 17 décembre 2019

Dossier n° 12a

Objet de l'affaire : Décision modificative n° 3 (DM3) 2019 – Budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n° 1 (DM1) du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 25 octobre 2019 adoptant la décision modificative n° 2 (DM2) du Département,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget principal,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

VU l'avis favorable émis par la commission ressources

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter la décision modificative n° 3 (DM3) de l'exercice 2019 pour le budget principal d'un montant de 563 682 €,

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

Votants	Pour	Contre	
34	34	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le 02/01/2020
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 17 décembre 2019

Dossier n° 12b

Objet de l'affaire : Modification de la délégation au Président du Conseil départemental en matière d'emprunts et de trésorerie

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L3211-2, modifié par l'article 92 de la loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014,

VU le code monétaire et financier,

VU la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégations au Président du Conseil départemental de l'Aude,

VU la délégation au Président du Conseil départemental en matière d'emprunts et de trésorerie du 8 avril 2019,

CONSIDERANT que le Département a prévu dans le budget 2019 un volant d'emprunts nouveaux nécessaire à l'équilibre de l'investissement de 24 750 000 € de signatures et de versements de fonds,

CONSIDERANT qu'à ce montant, il convient de rajouter le report de l'enveloppe de financement du Très Haut Débit de 3 650 000 € dont 912 500 € mobilisable en décembre 2019 et le report d'un prêt de La Banque Postale mobilisé à hauteur de 6 600 000 € en mars 2019,

CONSIDERANT le niveau des investissements 2019 particulièrement en lien avec la reconstruction suite aux inondations d'octobre 2018 et l'intérêt à préserver la capacité d'autofinancement de la section d'investissement, il est nécessaire de réviser à la hausse la délégation du Président sur 2019 et d'augmenter l'inscription budgétaire sur les emprunts nouveaux à hauteur de 2 737 500 €,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré,

MODIFIE LA DELEGATION INITIALE DU 8 AVRIL 2019 en matière d'emprunt et de trésorerie à monsieur le Président du Conseil départemental dans les termes suivants : « Délégation me serait ainsi donnée pour l'exercice 2019 afin de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus chaque année par le budget soit 27 487 500 € au lieu des 24 750 000 € prévus initialement et passer à cet effet les actes nécessaires ».

Toutes les autres dispositions de la délégation initiales demeurent inchangées.

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

Pôle ressources Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
Session du 17 décembre 2019 Décision modificative n°3 (DM3) 2019 : Budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n°1 (DM) de l'exercice 2019 du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier,

Vu la délibération du Conseil départemental du 25 octobre 2019 adoptant la décision modificative n°2 (DM) de l'exercice 2019 du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions en dépenses et recettes en cours d'exercice sur le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

2– Aspects budgétaires

Le présent rapport présente les propositions de la décision modificative n°3 pour l'exercice 2019 du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°3 (DM3) 2019 concernant le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

1. Synthèse :

Le projet de décision modificative n°3 pour 2019 concerne un virement de crédit entre chapitres sans impact sur l'équilibre du budget, aucune inscription de crédits nouveaux n'est sollicitée.

1.1. Section de fonctionnement :

- Les recettes : aucune demande de crédits nouveaux n'est sollicitée.
- Les dépenses :

	BP 2019	DM 1	DM2	DM3	BUDGET 2019
Parc départemental et laboratoire routier					
Réseau routier et mobilité	3 829 030,00	-4 700,00	-2 210,47	187 046,00	3 822 119,53
Routes	3 829 030,00	-4 700,00	-2 210,47	187 046,00	3 822 119,53
Administration générale	2 649 079,20	4 700,00	0,00	-187 046,00	2 653 779,20
Ressources humaines	2 484 400,00	0,00	0,00	-187 046,00	2 484 400,00
Budget et finances	8 000,00	4 700,00	0,00	0,00	12 700,00
Systèmes d'information et télécommunication	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
Logistique et patrimoine	141 679,20	0,00	0,00	0,00	141 679,20
FONCTIONNEMENT REEL	6 478 109,20	0,00	-2 210,47	0,00	6 475 898,73
Opérations d'ordre	1 181 900,00	0,00	0,00	0,00	1 181 900,00
Amortissements	1 181 900,00	0,00	0,00	0,00	1 181 900,00
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 660 009,20	0,00	-2 210,47	0,00	7 657 798,73

La demande en crédits concerne une régularisation de la TVA déductible applicable à l'exercice 2019 d'un montant de 187 046,00 € au chapitre 67 charges exceptionnelles qui est atténuée par une diminution des crédits du personnel (chapitre 012).

1.2. Section d'investissement :

Aucune demande de crédits nouveaux n'est sollicitée.

Tels sont les éléments qui ressortent du projet de décision modificative n°3, pour l'exercice 2019, du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la décision modificative n°3 (DM3) de l'exercice 2019 pour le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier,

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Votants	Pour	Contre	
34	34	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le 02/01/2020
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 17 décembre 2019

Dossier n° 13

Objet de l'affaire : Décision modificative n°3 (DM3) 2019 – Budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n° 1 (DM1) du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 25 octobre 2019 adoptant la décision modificative n° 2 (DM2) du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster les inscriptions de dépenses en cours d'exercice sur le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier par virement entre chapitres,

VU le rapport du président du Conseil départemental,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver la décision modificative n°3 (DM3) de l'exercice 2019 pour le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier.

Le Président du Conseil départemental,



André VIOLA

Pôle ressources
Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 17 décembre 2019

Décision modificative n° 3 (DM3) 2019 : budget annexe de la structure accueil enfance

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif 2019 du budget annexe de la Structure Accueil Enfance,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2019 du budget annexe de la Structure Accueil Enfance,

Vu la délibération du Conseil départemental du 25 octobre 2019 adoptant la décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2019 du budget annexe de la Structure Accueil Enfance,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions en recettes et en dépenses en cours d'exercice sur le budget de la Structure Accueil Enfance,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les propositions de la décision modificative n°3 concernant le budget annexe de la structure accueil enfance.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°3 2019 concernant la Structure Accueil Enfance (SAE).

1. Synthèse :

Ce projet s'élève, en dépenses et en recettes, à la somme de moins 300 000 € comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	-300 000,00	-300 000,00
Reprise du résultat R002	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00
EXPLOITATION BUDGETAIRE	-300 000,00	-300 000,00
Crédits nouveaux	0,00	0,00
Reprise du résultat D001	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	0,00	0,00
TOTAL DM 2 2019	-300 000,00	-300 000,00

1.1 Section d'exploitation :

- Les recettes d'exploitation 2019 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2019	DM1 2019	DM1 2019	DM3 2019	BUDGET 2019
Enfance Famille	6 175 965,12	8 000,00	0,00	-300 000,00	5 883 965,12
Aide sociale à l'enfance	6 175 965,12	8 000,00	0,00	-300 000,00	5 883 965,12
Administration générale	1 371 586,88	0,00	-7 917,51	0,00	1 363 669,37
Ressources humaines	36 000,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
Budget et finances	10 000,00	0,00	-7 917,51	0,00	2 082,49
Reprise du résultat R002	1 325 586,88	0,00	0,00	0,00	1 325 586,88
EXPLOITATION REEL	7 547 552,00	8 000,00	-7 917,51	-300 000,00	7 247 634,49
Opérations d'ordre	9 300,00	0,00	0,00	0,00	9 300,00
TOTAL RECETTE D'EXPLOITATION	7 556 852,00	8 000,00	-7 917,51	-300 000,00	7 256 934,49

Il est proposé que la dotation globale annuelle du département soit diminuée de moins 300 000 € en lien avec la baisse d'activité de la structure accueil enfance. Le montant total pour 2019 s'élèvera donc à 4 678 675,12 €. La tarification 2019 reste inchangée et est rappelée ci-après.

- Les dépenses d'exploitation 2019 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2019	DM1 2019	DM1 2019	DM3 2019	BUDGET 2019
Enfance Famille	1 919 000,00	3 000,00	-7 917,51	-150 000,00	1 764 082,49
Aide sociale à l'enfance	1 919 000,00	3 000,00	-7 917,51	-150 000,00	1 764 082,49
Administration générale	5 534 492,00	5 000,00	0,00	-150 000,00	5 389 492,00
Ressources humaines	5 239 000,00	5 000,00	0,00	-150 000,00	5 094 000,00
Budget et finances	6 042,00	0,00	0,00	0,00	6 042,00
Systèmes informat & télécom	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
Logistique et patrimoine	276 450,00	0,00	0,00	0,00	276 450,00
EXPLOITATION REEL	7 453 492,00	8 000,00	-7 917,51	-300 000,00	7 153 574,49
Opérations d'ordre	103 360,00	0,00	0,00	0,00	103 360,00
Amortissements	103 360,00	0,00	0,00	0,00	103 360,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	7 556 852,00	8 000,00	-7 917,51	-300 000,00	7 256 934,49

Afin d'équilibrer la section, il est proposé de diminuer de 300 000 € les dépenses dont 120 000 € afférents aux frais d'alimentation et 180 000 € afférents aux frais de personnel dont l'estimation est surévaluée au regard de la baisse des effectifs des enfants accueillis et de la réorganisation en cours des SAE.

1.2 Section d'investissement :

Aucune demande de crédits nouveaux n'est sollicitée.

2. La tarification 2019 :

Le tarif fixé lors du budget primitif reste inchangé et s'établit à 254,32 €.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants de la décision modificative n°3 2019 du budget annexe de la structure accueil enfance:

- le niveau des crédits de paiement,
- la dotation globale annuelle d'un montant de 4 678 675,12 € qui sera versée par douzième.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Votants	Pour	Contre
34	34	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Publié le 02/01/2020
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 17 décembre 2019

Dossier n° 14

Objet de l'affaire : Décision modificative n°3 (DM3) 2019 – Budget annexe de la structure accueil enfance

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 10 juillet 2019 adoptant la décision modificative n° 1 (DM1) du budget annexe de la structure accueil enfance,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 25 octobre 2019 adoptant la décision modificative n° 2 (DM2) du budget annexe de la structure accueil enfance,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget annexe de la structure accueil enfance,

VU le rapport du président du Conseil départemental,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré

DECIDE,

- d'approuver la décision modificative n° 3 (DM3) de l'exercice 2019 pour le budget annexe de la structure accueil enfance pour un montant de moins 300 000 €,
- d'adopter la dotation globale annuelle d'un montant de 4 678 675,12 € versée par douzième.

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a loop and ends with a small flourish.

André VIOLA

Envoyé en préfecture le 17/12/2019

Reçu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le 17/12/2019



ID : 011-221100019-20191217-DM3_2019_B25-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aude - Structure Accueil Enfance -SAE

M22

DM3

2019

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 17/12/2019

Reçu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le 17/12/2019



ID : 011-221100019-20191217-DM3_2019_B25-BF

GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Dépenses afférentes à l'exploitation courante								
60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	0,00	18 895,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	0,00	47 330,00	0,00	0,00	0,00		29 000,00
60621	Achats non stockés de matières et fournitures - Combustibles et carburants	0,00	77 775,00	0,00	0,00	0,00		40 930,00
60622	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00		9 500,00
60624	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	0,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00		4 000,00
60625	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	750,43	31 300,00	0,00	0,00	0,00		19 989,00
60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées	104,94	84 700,00	0,00	0,00	0,00		107 000,00
6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	1 305,82	373 900,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00		366 000,00
6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	116,37	16 900,00	0,00	0,00	0,00		15 300,00
6068	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres achats non stockés de matières et fournitures	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00		29 000,00
62428	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel - Transports d'usagers - Transports d'usagers - Autres transports d'usagers	0,00	105 650,00	0,00	0,00	0,00		71 295,00
6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00		8 100,00
6256	Déplacements, missions et réceptions - Missions	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00
6262	Frais postaux et frais de télécommunications - Frais de télécommunication	0,00	9 360,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00	17 900,00	0,00	0,00	0,00		17 590,00
6282	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00	409 200,00	0,00	-90 000,00	-90 000,00		307 650,00
6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	0,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
6287	Divers - Remboursement de frais	0,00	43 000,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
6288	Divers - Autres	0,00	41 400,00	0,00	0,00	0,00		51 942,00

TOTAL GROUPE 1	2 277,56	1 395 910,00	0,00	-120 000,00	-120 000,00	1 202 296,00	1 202 296,00
----------------	----------	--------------	------	-------------	-------------	--------------	--------------


CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 17/12/2019
Reçu en préfecture le 17/12/2019
Affiché le 17/12/2019 
ID : 011-221100019-20191217-DM3_2019_B25-BF

GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
		Reconductions	Mesures nouvelles	Total		

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 17/12/2019
 Reçu en préfecture le 17/12/2019
 Affiché le 17/12/2019 
 ID : 011-221100019-20191217-DM3_2019_B25-BF

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
				(1)	(2)	(3)		
Dépenses afférentes au personnel								
62238	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Intervenants médicaux - Autres	656,09	77 000,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00		78 160,00
6225	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00		300,00
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00		30 000,00
6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00		30 000,00
6338	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00		31 000,00
64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	0,00	1 199 860,00	0,00	0,00	0,00		1 099 994,00
64112	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00		45 500,00
641181	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Gratifications des stagiaires	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00		1 250,00
641188	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Autres	0,00	334 500,00	0,00	0,00	0,00		350 000,00
64131	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Rémunération principale	0,00	199 000,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00		185 000,00
64138	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Autres indemnités	0,00	77 800,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00		60 000,00
64151	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Rémunération principale	0,00	1 537 100,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00		1 400 000,00
64158	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Autres indemnités	0,00	393 100,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00		350 000,00
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	0,00	42 000,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00		53 000,00
6421	Rémunération du personnel médical - Praticiens	0,00	23 400,00	0,00	0,00	0,00		35 000,00
64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	0,00	760 000,00	0,00	0,00	0,00		765 000,00
64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non	0,00	106 000,00	0,00	0,00	0,00		115 000,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 17/12/2019
 Reçu en préfecture le 17/12/2019
 Affiché le 17/12/2019 
 ID : 011-221100019-20191217-DM3_2019_B25-BF

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

		Réel n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
				Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)		
				Dépenses afférentes au personnel				
	médical - Cotisations aux caisses de retraite							
64514	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0,00	140 000,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00		85 000,00
64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00	370 000,00	0,00	0,00	0,00		340 000,00
64518	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	57 500,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
64521	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	6 750,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
64523	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations aux caisses de retraite	0,00	1 160,00	0,00	0,00	0,00		3 200,00
64524	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0,00	1 130,00	0,00	0,00	0,00		1 800,00
64525	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
64528	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00		450,00
6471	Autres charges sociales - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	0,00	16 500,00	0,00	0,00	0,00		16 500,00
6472	Autres charges sociales - Fonds de solidarité	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
6475	Autres charges sociales - Médecine du travail	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
64788	Autres charges sociales - Autres	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00		2 500,00
6488	Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
TOTAL GROUPE 2		656,09	5 514 000,00	0,00	-180 000,00	-180 000,00	5 152 654,00	5 152 654,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 17/12/2019
 Reçu en préfecture le 17/12/2019
 Affiché le 17/12/2019 
 ID : 011-221100019-20191217-DM3_2019_B25-BF

GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Dépenses afférentes à la structure								
6132	Locations - Locations immobilières	0,00	636 200,00	0,00	0,00	0,00		572 282,49
6135	Locations - Locations mobilières	0,00	33 042,00	0,00	0,00	0,00		13 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00		3 200,00
61521	Bâtiments publics	0,00	26 200,00	0,00	0,00	0,00		18 520,00
61528	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Autres	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00		17 500,00
61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	0,00	12 600,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
61568	Entretien et réparations - Autres	0,00	8 300,00	0,00	0,00	0,00		8 300,00
6182	Divers - Documentation générale et technique	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00		1 200,00
6184	Divers - Concours divers (cotisations...)	210,41	38 700,00	0,00	0,00	0,00		46 000,00
6188	Divers - Autres frais divers	0,00	68 800,00	0,00	0,00	0,00		71 700,00
63513	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres impôts locaux	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00		6 500,00
6354	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00		500,00
6588	Charges diverses de gestion courante - Autres	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00		18 822,00
6711	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00	3 900,00	0,00	0,00	0,00		100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
68112	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations corporelles	0,00	80 112,00	0,00	0,00	0,00		103 360,00

TOTAL GROUPE 3	210,41	973 354,00	0,00	0,00	0,00	901 984,49	901 984,49
----------------	--------	------------	------	------	------	------------	------------

TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)	3 144,06	7 883 264,00	0,00	-300 000,00	-300 000,00	7 256 934,49	7 256 934,49
---	----------	--------------	------	-------------	-------------	--------------	--------------

Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n
-------------------------	-------------------------	-----------------------

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

002	Déficit de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00					0,00
TOTAL DEPENSE D'EXPLOITATION		3 144,06	7 883 264,00	0,00	-300 000,00	-300 000,00	7 256 934,49	7 256 934,49

Envoyé en préfecture le 17/12/2019
 Reçu en préfecture le 17/12/2019
 Affiché le 17/12/2019 
 ID : 011-221100019-20191217-DM3_2019_B25-BF

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 17/12/2019

Reçu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le 17/12/2019



ID : 011-221100019-20191217-DM3_2019_B25-BF

GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Produits de la tarification								
7328	Produits à la charge de l'état - Autres modes de tarification	134 250,00	375 000,00	0,00	0,00	0,00		1 033 190,00
73331	Produits à la charge du département (hors EHPAD) - secteur protection de l'enfance - Dotation globale	0,00	6 870 669,45	0,00	-300 000,00	-300 000,00		4 678 675,12
73332	Produits à la charge du département (hors EHPAD) - secteur protection de l'enfance - Prix de journée	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00		169 600,00
7348	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) - Autres secteurs	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
7381	Produits à la charge d'autres financeurs - Produits à la charge de la CAF	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00		500,00
TOTAL GROUPE 1		134 250,00	7 407 169,45	0,00	-300 000,00	-300 000,00	5 882 965,12	5 882 965,12

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 17/12/2019
 Reçu en préfecture le 17/12/2019
 Affiché le 17/12/2019 
 ID : 011-221100019-20191217-DM3_2019_B25-BF

GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Autres produits relatifs à l'exploitation								
744	FCTVA	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00		2 082,49
7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais	0,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00		37 000,00
TOTAL GROUPE 2		0,00	41 800,00	0,00	0,00	0,00	39 082,49	39 082,49

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Envoyé en préfecture le 17/12/2019
 Reçu en préfecture le 17/12/2019
 Affiché le 17/12/2019 
 ID : 011-221100019-20191217-DM3_2019_B25-BF

GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Produits financiers et produits non encaissables							
777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	0,00	9 300,00	0,00	0,00	0,00	9 300,00
TOTAL GROUPE 3		0,00	9 300,00	0,00	0,00	9 300,00	9 300,00
TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)		134 250,00	7 458 269,45	0,00	-300 000,00	-300 000,00	5 931 347,61
		Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n			
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	357 526,41	424 994,55				1 325 586,88
TOTAL RECETTE D'EXPLOITATION		491 776,41	7 883 264,00	0,00	-300 000,00	-300 000,00	7 256 934,49

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Section d'investissement : emplois


		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics	0,00	9 300,00	9 300,00
Autres emplois				
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	1 300,00	0,00
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé				
2131	Constructions sur sol propre - Bâtiments	0,00	150 000,00	0,00
2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	0,00	100 000,00	27 043,26
2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	6 280,00	5 652,00
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	0,00	50 500,00	45 450,00
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	0,00	198 000,00	38 383,68
Total Section d'investissement : emplois		0,00	515 380,00	125 828,94
Résultat d'investissement de l'exercice (Excédent)		0,00	0,00	0,00
001	Résultat cumulé antérieur à reporter (Déficit)	111 811,51	0,00	0,00
003	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		111 811,51	515 380,00	125 828,94

<p>Envoyé en préfecture le 17/12/2019 Reçu en préfecture le 17/12/2019 Affiché le 17/12/2019  ID : 011-221100019-20191217-DM3_2019_B25-BF</p>

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Section d'investissement : ressources

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS				
28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments	0,00	34 615,00	38 620,00
28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport	0,00	29 629,00	42 100,00
28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	840,00	2 840,00
28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier	0,00	10 974,00	19 800,00
28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	0,00	4 054,00	0,00
Augmentation des capitaux propres				
10222	Dotations et fonds divers - FCTVA	0,00	36 044,00	16 683,68
1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	0,00	399 224,00	0,00
Total Section d'investissement : ressources		0,00	515 380,00	120 043,68
Résultat d'investissement de l'exercice (Déficit)		0,00	0,00	5 785,26
001	Résultat cumulé antérieur (Excédent)	0,00	0,00	5 785,26
Déficit prévisionnel d'investissement		111 811,51	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		111 811,51	515 380,00	125 828,94

Envoyé en préfecture le 17/12/2019
 Reçu en préfecture le 17/12/2019
 Affiché le 17/12/2019 
 ID : 011-221100019-20191217-DM3_2019_B25-BF